

Présentation : Dispositif COTECH, repérage et signalement des exploitations de mineurs suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.



Les mineurs adolescents confiés à l'ASE, du fait de leurs parcours de vie, sont surexposés aux violences et aux conduites à risques. La prostitution des mineurs est ainsi une problématique importante notamment pour les filles de 15 à 17 ans. Cette problématique peut aussi concerner des plus jeunes, ou des garçons. Ces mineurs sont le plus souvent dans une situation de vulnérabilité ou de rupture (avec le milieu familial, scolaire). Ils ont généralement en parallèle des conduites à risques addictives, ce qui renforce d'autant plus leur vulnérabilité. Ils ne se reconnaissent parfois pas comme victimes et peuvent être totalement sous emprise ou encore dans une situation de banalisation de la conduite prostitutionnelle. La lutte contre la prostitution des mineurs est ainsi un enjeu particulièrement complexe qui nécessite une coordination étroite de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.

Le Département du 94 a ainsi lancé en mars 2024 un comité technique partenarial pour mettre en œuvre des actions de repérage, de prévention et d'accompagnement.

La présence des différents partenaires aux côtés du Département vise à co-construire des réponses globales, en amont et en aval, tant sur le volet éducatif que sur le soin, le judiciaire et l'accompagnement des familles. Outre la DPEJ, il rassemble le tribunal pour enfants, le Parquet de Créteil, des directions d'établissements associatifs, l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants, l'État-major représentante des services de police, et la protection judiciaire de la jeunesse.

Quatre réunions du comité technique ont été tenues en 2024. Ces réunions ont permis d'améliorer et optimiser le partage d'informations et les retours d'expériences entre les différents partenaires, et de construire un outil numérique partagé entre les différentes institutions, nommé : **Fiche P**.

Cet outil partagé vise à améliorer le repérage, la qualité du signalement et le délai de traitement judiciaire des faits prostitutionnels. Le premier effet particulièrement positif de cet outil est la réduction du délai de lancement d'investigations judiciaires après un signalement, permettant ainsi des délais d'audience au tribunal puis de jugement plus court, là où les procédures pouvaient auparavant s'étendre sur plusieurs années voire être classées du fait de l'hypermobilité des publics. A terme, l'objectif est d'assurer systématiquement un délai de lancement d'investigations judiciaires en 48 heures après tout signalement. Cette amélioration considérable et inédite des délais permettra de reconnaître plus rapidement le statut de victime des mineurs concernés, afin qu'ils puissent sans tarder se consacrer à leur reconstruction. Une autre avancée permise grâce à cet outil partagé réside dans l'identification plus précise des acteurs des réseaux de proxénétisme. Il permet également de mieux quantifier le phénomène dans le Val-de-Marne.

L'outil de signalement et de traitement judiciaire a été déployé sur les foyers publics adolescents du Val de Marne, les foyers associatifs et sur l'ensemble des territoires de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'objectif est de l'étendre à l'intégralité des acteurs départementaux.